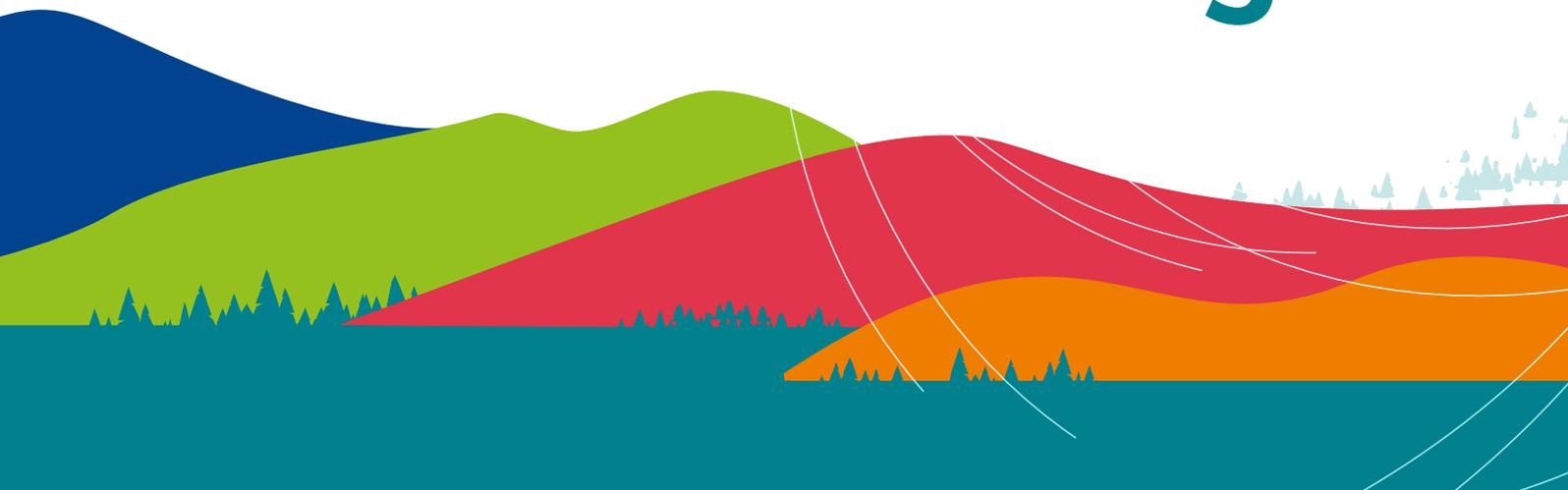




Panorama des Epl

dans les **massifs** & dans les **zones de montagne**



État des lieux et perspectives



Collection
Observatoire





Panorama des Epl

dans les massifs & dans les zones de montagne

État des lieux et perspectives

© 2022

Fédération des élus des Entreprises publiques locales
14 rue de la Tombe-Issoire, 75014 Paris

Création graphique : O tempora

ISBN : 978-2-35655-091-0



🔍 Focus

L'appellation commune d'Entreprises publiques locales (Epl) regroupe trois statuts de sociétés différents : les Sem (Sociétés d'économie mixte), les SemOp (Sociétés d'économie mixte à opération unique) et les Spl (Sociétés publiques locales).

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales a pour vocation d'accompagner les élus locaux dans leur rôle de président d'Epl, de valoriser la gamme Epl auprès des pouvoirs publics et des administrations centrales ainsi que de promouvoir le modèle Epl auprès des élus locaux. Aujourd'hui, on compte 1 355 Epl en France.

Sommaire interactif

Préface	4
Édito	5
Partie 1	
Les massifs et les zones de montagne en France : enjeux et perspectives	6
Les enjeux d'avenir des massifs et des zones de montagne	7
Synthèse : L'économie mixte locale en réponse aux problématiques plurielles des massifs et des zones de montagne	9
Les effets du ralentissement économique induit par la crise sanitaire	11
Partie 2	
La diversité des solutions proposées par la gamme Epl dans les massifs et les zones de montagne	12
 Le développement économique Soutenir l'activité et favoriser le développement économique des massifs et des zones de montagne	13
 L'aménagement Engager la transformation économique, sociale et environnementale dans les espaces aménagés des massifs et des zones de montagne	14
 L'habitat et l'immobilier Réhabiliter l'immobilier dans les massifs et les zones de montagne pour renforcer l'attractivité économique et accélérer la transition environnementale	16
 La mobilité et le stationnement Résoudre la problématique « des derniers kilomètres » dans les massifs et les zones de montagne grâce aux investissements dans la mobilité durable	17
 L'environnement et les réseaux Accélérer les transitions énergétique et sociétale pour préserver l'environnement des massifs et des zones de montagne	18
 Le tourisme, la culture et les loisirs Accompagner la diversification et la rationalisation de l'offre de tourisme, de culture et de loisirs dans les massifs et les zones de montagne	20
 L'action sociale et la santé Constituer une offre de services adaptée aux usagers et attractive pour les nouveaux entrants dans les massifs et les zones de montagne	22
Sources de l'étude	23
La Fédération des élus des Entreprises publiques locales	24

Préface



© Joël Giraud

Joël Giraud

Secrétaire d'État
auprès de la ministre
de la Cohésion
des territoires et
des Relations avec
les collectivités
territoriales, chargé
de la Ruralité

Les Entreprises publiques locales (Epl), quel que soit leur statut juridique, apparaissent comme une spécificité de l'économie européenne. Attachées au secteur public, elles interviennent pourtant dans le champ de l'économie concurrentielle de marché. Les Epl participent à une forme de régulation que partagent les États européens dans leur approche de « l'économie sociale de marché » et leur considération pour l'intérêt général.

Cette approche apparaît dans certains territoires plus nécessaire encore que dans d'autres. Le Traité sur l'Union européenne le reconnaît dans son article 174 : une attention particulière doit être portée aux zones rurales, ainsi qu'aux zones où s'opère une transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, telles que les régions les plus septentrionales à très faible densité de population et les régions insulaires, transfrontalières et de montagne.

Ces régions sont parfois caractérisées par leurs « handicaps naturels permanents » qui favorisent la création de surcoûts économiques et sociaux. Pour maintenir ou développer l'attractivité de ces territoires, un effort public « compensatoire » peut être envisagé afin de faire face à un investissement

initial plus coûteux, une saisonnalité plus marquée, un isolement plus permanent ; autant d'éléments qui rendent le seuil d'équilibre de l'opération plus lointain, plus difficile à atteindre.

L'Entreprise publique locale peut ainsi être un moyen de résorber cette difficulté structurelle et territoriale que rencontrent certains territoires que le marché trouverait a priori moins opportun en termes d'investissement. En effet, l'investissement public permet d'assurer une prise de « risque » plus importante, un délai de rentabilité plus long.

Outre ces éléments économiques, un argument de gouvernance semble rendre les Epl et les Sem intéressantes pour les territoires ruraux et spécifiques : si l'implication économique des acteurs publics locaux permet de favoriser l'intérêt général, elle permet également de maintenir une capacité à définir cet intérêt général en fonction de l'intérêt local. Ce principe, en phase avec l'orientation initiale de la loi Montagne de 1985, sous le terme « d'auto-développement », reste à mes yeux un point important. Ce sont ces objectifs qui ont structuré le programme Avenir Montagnes autant que les mesures de l'Agenda rural, marquées par une action volontariste d'apporter au cœur des territoires ruraux et de montagne, de l'ingénierie et des investissements.

Édito



© FedEpl

Jean-Marie Sermier

Président d'honneur
de la Fédération des
élus des Entreprises
publiques locales

Député du Jura

Conseiller régional
de Bourgogne-
Franche-Comté

Membre du Conseil
national de la
montagne

Les territoires de montagne, entourés de leurs massifs, présentent des caractéristiques impliquant des conditions de vie difficiles et restreignant l'exercice de certaines activités économiques, comme de certains services publics. Dans ces aires, les Entreprises publiques locales jouent un rôle majeur, en appui des collectivités territoriales, pour le maintien de ces services et la vitalité de leur économie. Elles apparaissent comme des tremplins, permettant de renforcer l'attractivité économique de ces espaces, tout en favorisant la transition environnementale et en assurant la cohésion sociale et territoriale.

À travers cette édition, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales a souhaité rendre compte de la diversité des interventions de l'économie mixte locale pour dynamiser l'économie montagnarde. Les 320 Epl qui y sont implantées assurent de multiples missions liées à l'intérêt général, de l'aménagement au développement économique, en passant par le logement et la santé ; elles produisent chaque année autour de 2,37 milliards d'euros de chiffre d'affaires et emploient près de 16 000 personnes dans les massifs métropolitains et ultramarins.

Il convient en sus de souligner l'opiniâtreté des Epl pour maintenir leurs activités de service public au plus fort et pendant les différentes séquences de la crise sanitaire. Les Sem, les Spl et les SemOp continuent aujourd'hui de contribuer au rebond de l'activité économique qui s'est amorcé depuis dans l'ensemble du territoire et dans les massifs. Elles sont également dans les starting-blocks pour le déploiement du programme Avenir Montagnes qui entend accompagner les territoires de montagne dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux de transition écologique.

Véritables partenaires des collectivités territoriales, de plus en plus contraintes financièrement, les Epl consolideront, si on continue de leur en donner les moyens, leur vocation à se maintenir comme pionnières dans la mise en œuvre de politiques territoriales ambitieuses et efficaces.

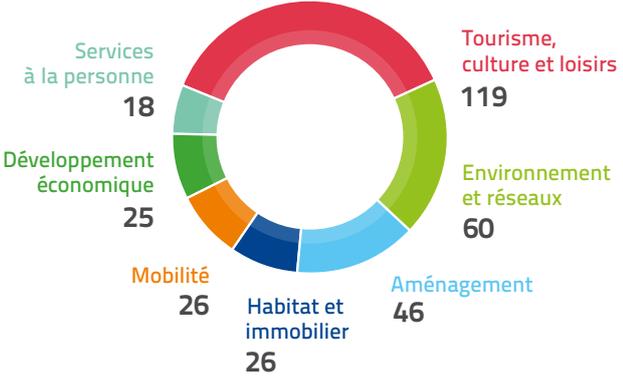
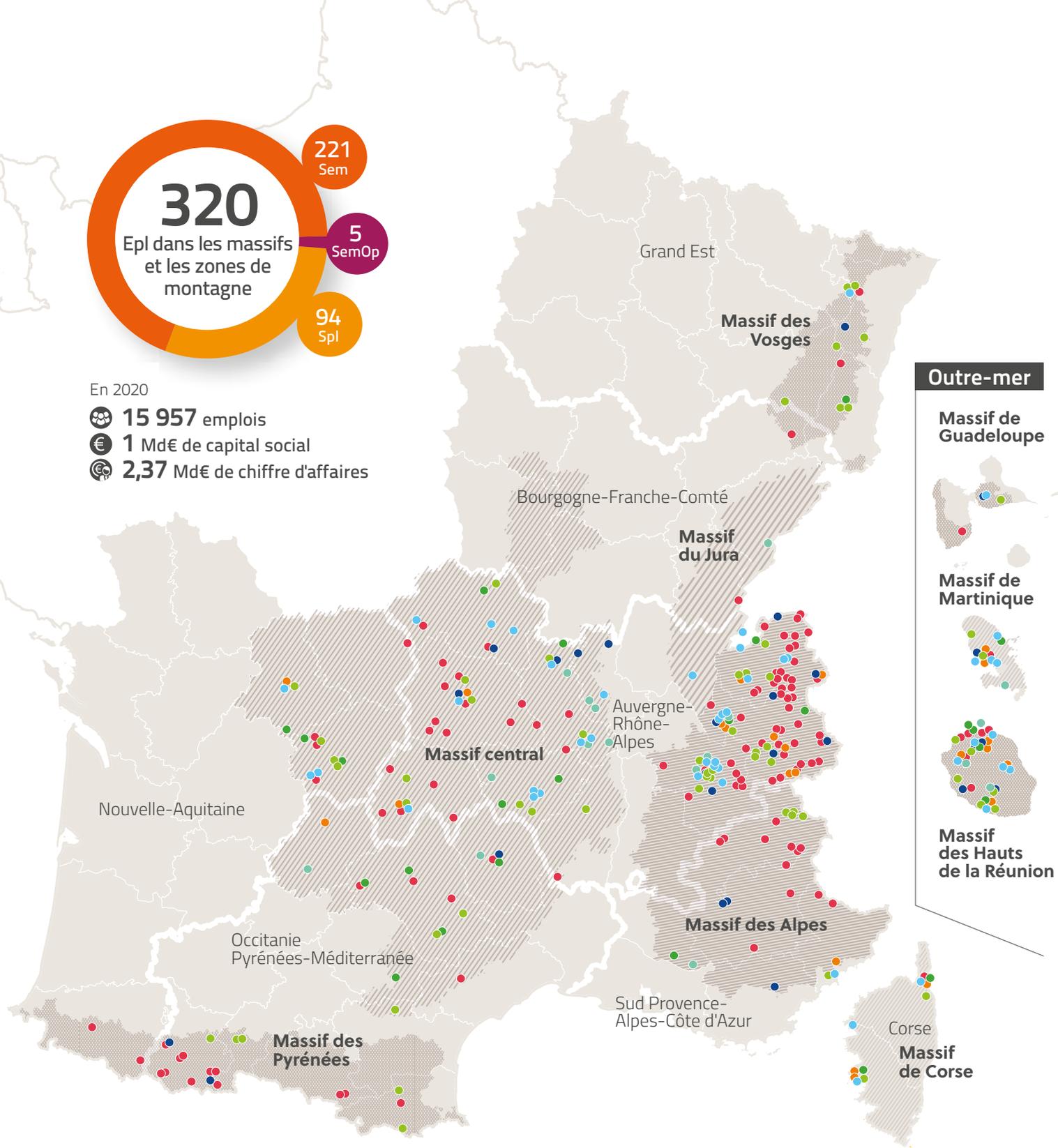
Remerciements

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales tient à remercier l'ensemble des présidents et dirigeants d'Epl qui ont permis de mener à bien cette enquête.



En 2020

- 15 957 emplois
- 1 Md€ de capital social
- 2,37 Md€ de chiffre d'affaires



Les zones de montagne sont des territoires se caractérisant par des singularités significatives qui entraînent des conditions de vie plus difficiles et restreignent l'exercice de certaines activités économiques, comme la prestation de services publics. Ces zones sont définies en France par la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, complétée par la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. Elles sont rattachées aux massifs, c'est-à-dire aux zones qui leur sont immédiatement contiguës, aux piémonts, voire aux plaines si ces dernières assurent la continuité du massif, afin de prendre en compte les interactions et les échanges entre ces espaces.



© FedEpl

Philippe Lorion

Directeur général
de la Sem Saphir
à Saint-Pierre de la Réunion
(974)

« Le modèle Sem permet à la fois de donner la possibilité à la puissance publique d'investir, et de bénéficier aussi de la réactivité économique du secteur privé. »

« À quelles problématiques êtes-vous confronté sur votre territoire, sur l'île de la Réunion ?

Comme vous le savez, la Réunion est un territoire volcanique avec des montagnes omniprésentes, notamment sur la partie centrale de l'île. Tout l'enjeu du territoire est d'imaginer des solutions pour acheminer l'eau qui est présente dans les rivières, au centre de l'île, vers la périphérie où se situe la plus grande majorité de la population et des zones agricoles. Le département de la Réunion, qui est actionnaire majoritaire de la Sem Saphir, a lancé depuis une cinquantaine d'années un programme d'investissements qui s'appuie sur un principe de base, gravitaire, utilisant la pente et le relief de l'île pour récupérer la ressource en altitude à travers des captages. Cette ressource est ensuite acheminée via des galeries souterraines vers des grands réservoirs de tête de réseaux. L'objectif étant de pouvoir déployer l'approvisionnement agricole à travers des périmètres irrigués, mais également de fournir l'eau destinée à la potabilisation pour les populations. Il s'agit d'un enjeu majeur. Ces investissements sont portés par des fonds FEDER (Fonds européen de développement régional, ndr) et par des fonds départementaux.

Pouvez-vous nous présenter l'un des projets que vous avez conduit en rapport avec ces enjeux ?

L'un des projets emblématiques, que nous avons finalisé il y a quelques années de ça, est ce que nous avons intitulé à la Réunion l'interconnexion des réseaux. Il s'agissait de permettre à tous les territoires et les différents bassins de la Réunion d'être interconnectés de manière à renforcer significativement la sécurisation en eau. Cette opération a permis de multiplier

les sources d'approvisionnement, à la fois gravitaires et souterraines. La Saphir, exploitant des réseaux départementaux grâce à ces ouvrages, a réduit considérablement les coupures d'eau, à la fois pour les populations et pour le secteur agricole, qui est évidemment très demandeur, notamment dans le domaine cannier qui est l'activité agricole la plus prépondérante sur le territoire. Aujourd'hui, l'ensemble de la périphérie de l'île est interconnectée, c'est-à-dire que les réseaux sont maillés les uns aux autres, de manière à avoir le maximum de sécurité possible et ne plus avoir de soucis d'alimentation. Notamment lorsque nous avons des épisodes intenses, comme des cyclones, qui arrivent assez fréquemment pendant les périodes d'été, du mois de décembre jusqu'au mois de mars.

Quels sont les atouts du modèle Epl sur lequel vous vous êtes appuyé ?

Le modèle qui est le nôtre, c'est-à-dire la Société d'économie mixte (Sem) permet à la fois de donner la possibilité à la puissance publique de déployer sa politique en s'appuyant sur la réactivité économique du secteur privé pour s'adapter, pour apporter de l'imagination dans les modèles et pour avancer, progresser, améliorer la qualité du service public. Je pense que la dynamique Epl et l'agilité des Sem ont été des atouts essentiels. À travers nos 50 ans d'existence sur le territoire, la Saphir a forgé sa notoriété et son expérience, et nous pouvons dire, sans une certaine humilité, que notre structure est devenue une référence aujourd'hui dans le paysage des Epl de l'île de la Réunion. En nous appuyant sur notre quadruple certification AFNOR, nous démontrons une volonté farouche d'amélioration permanente de notre système de management. C'est un outil formidable. »



▼ Ouvrages de l'extension du réseau d'eau sur le secteur de Bellevue-Maison Rouge © Saphir

▲ L'Unité de traitement de l'eau potable (UTEP) de la CIVIS à la Petite-Ile permettra de traiter les eaux brutes du Bras de la Plaine, délivrées par la Saphir, avec une capacité de production nominale de 4 000 m³/j. © Saphir



Christine Massoure

Directrice générale de la Sem Compagnie des Pyrénées

Administratrice de la Sem du Grand Tourmalet

« Facilite[r] une approche territoriale à l'échelle de tout le massif, rendant possible la coordination des investissements, et concrétise[r] la volonté des collectivités de faire évoluer leur mode d'intervention. »

À quelles problématiques êtes-vous confrontée sur votre territoire dans le massif des Pyrénées ?

Les Pyrénées forment un massif qui s'étend de la Méditerranée à l'Atlantique, sur 320 kilomètres, avec une fréquentation historiquement basée sur le tourisme d'été, le tourisme de villégiature, le tourisme thermal, et plus récemment le tourisme lié aux domaines skiables. Les domaines skiables ont été principalement portés par les collectivités territoriales supports et se sont structurés autour de l'écosystème des stations touristiques, ce qui a permis d'atteindre des situations économiquement viables et de garantir un niveau d'investissement suffisant pour qu'elles restent dans la course dans un marché concurrentiel. Les années 2010 correspondent aux premières problématiques liées à l'enneigement. Les acteurs bancaires ont moins soutenu les collectivités territoriales, en proie à une baisse de leurs moyens financiers, dans leurs stratégies d'investissement dans les domaines skiables. Des questions concernant l'offre d'activités liées au ski et au tourisme de manière générale dans les Pyrénées sont apparues.

Comment votre société est-elle intervenue dans cette perspective ?

La Sem N'Py, dénommée aujourd'hui Compagnie des Pyrénées, à l'origine de la marque commerciale commune N'Py, la nouvelle chaîne des Pyrénées, était initialement un opérateur centré sur la mutualisation des moyens, les échanges d'expérience entre domaines skiables pourtant concurrents et la commercialisation de tout ce qui est vendu en dehors des caisses. Cette initiative portée par les directeurs de stations et soutenue par leurs élus a permis d'innover en regroupant des

entreprises pour peser davantage sur le marché du ski. Elle a fait de la société le seul réseau des Pyrénées qui réunit à la fois les domaines skiables, les stations touristiques, les territoires, les autres acteurs du tourisme, mais aussi les habitants.

Face aux enjeux du réchauffement climatique, et devant la nécessité de se diversifier autour d'une offre « quatre saisons », il s'est agi de trouver une solution. La Sem a été promue comme outil de développement de la montagne, voulu par les régions, auquel les départements se sont ralliés. Elle a vu passer son capital social de 60 800 euros à 4 522 300 euros en 2021 grâce aux apports de la région Occitanie et de la Caisse des dépôts et consignations, au côté de ceux des collectivités territoriales déjà présentes, et avant que d'autres comme la région Nouvelle-Aquitaine n'entrent au capital. La Sem Compagnie des Pyrénées, présidée par Carole Delga, présidente de la région Occitanie, répond aujourd'hui aux besoins d'investissement des stations. Elle est entrée au capital de la Sem du Grand Tourmalet, qui a décroché le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du domaine skiable du même nom, et va initier un programme d'investissements de 32 millions d'euros sur les prochaines années. Elle accompagne aussi un projet de regroupement de trois stations dans les Pyrénées-Orientales et s'interroge sur les opportunités de soutien à la filière du thermalisme.

La Compagnie des Pyrénées permet aujourd'hui de faire ensemble, de trouver les bons équilibres pour répondre aux problématiques locales. Elle facilite une approche territoriale à l'échelle de tout le massif, rendant possible la coordination des investissements, et concrétise la volonté des collectivités de faire évoluer leur mode d'intervention, de la subvention vers la capitalisation ».



► La Sem Compagnie des Pyrénées accompagne les stations de sports d'hiver dans leur projet de transformation en stations de loisirs de montagne. © Sem N'Py

Sources de l'étude

Études quantitatives

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) conduit continuellement un travail de recensement des Epl et de collecte d'informations pour l'ensemble d'entre elles (informations statutaires, chiffres clés, actionnariat). Ce recensement a été complété par un sondage réalisé du 3 mai au 30 juin 2021 par questionnaire auto-administré en ligne et par téléphone auprès d'un échantillon de 442 dirigeants d'Entreprises publiques locales, représentatif de l'ensemble des Epl. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode aléatoire. Les données ont ensuite été redressées selon la taille, la forme juridique, le secteur d'activité principal et la région d'implantation de la structure.

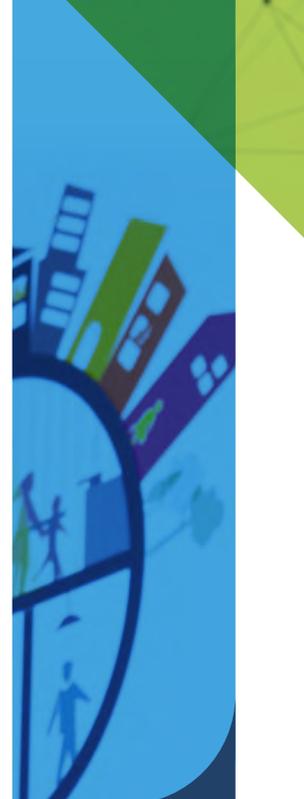
Veille documentaire et ressources

Les informations dont dispose la FedEpl à travers son activité de veille, ainsi que l'expertise de ses collaborateurs, ont permis d'apporter un éclairage sur la situation et les évolutions des Epl dans les massifs et les zones de montagne. La FedEpl s'est également appuyée sur les données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), sur des éléments juridiques, notamment issus du Code de commerce, et sur des rapports d'experts et d'organisations professionnelles.

Témoignages et entretiens qualitatifs

Des audits et des entretiens ont été conduits auprès de dirigeants d'Epl et d'experts d'organismes et de structures compétentes, dont Cyril Gouttenoire, directeur du pôle Tourisme, Crédit Agricole des Savoie, et Nicolas Evrard, conseiller montagne et tourisme, auprès du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du secrétaire d'État chargé de la Ruralité.

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales



Qui sommes-nous ?

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) est gouvernée depuis 1956 par des présidents et administrateurs d'Epl (Sem, Spl, SemOp) de toutes sensibilités politiques.

Elle rassemble près de 1 350 Entreprises publiques locales en métropole et dans les Outre-mer et leurs 11 000 élus, présidents et administrateurs. À l'échelle européenne, elle est affiliée à SGI Europe, qui siège à Bruxelles, et représente près de 32 000 entreprises à mission de services publics et d'intérêt général.

La FedEpl a pour vocation de faire gagner des parts de marché à la gamme Epl dans ses différentes composantes à partir des sociétés existantes comme des nouvelles créations.

Du tourisme à la petite enfance, en passant par le logement, l'aménagement et la transition énergétique, les équipes d'experts de la FedEpl accompagnent les entreprises et leurs dirigeants dans la professionnalisation de leurs activités sur les enjeux auxquels ils font face au quotidien.

Nos 3 missions

- Action politique
- Accompagnement des adhérents
- Action territoriale



■ Action politique

Permettre à toutes les Epl d'intervenir et de se développer dans les conditions les plus favorables

Forte de son réseau de 11 000 élus, présidents et administrateurs d'Epl, la FedEpl :

- Pilote une action de veille prospective et stratégique afin d'anticiper et de construire l'avenir du mouvement Epl.
- Conduit une action politique pour garantir à ses adhérents le cadre législatif et réglementaire le plus favorable possible, tant au plan national qu'europpéen. Elle dialogue à cette fin en permanence avec les ministères, les administrations, les parlementaires, etc.

■ Une action politique forte a été engagée en 2021 dans le cadre du projet de loi 3DS afin d'améliorer constamment les périmètres d'action des Epl en France. Les sujets particulièrement suivis par la FedEpl sont :

- La gouvernance des filiales par les élus.
- La possibilité de créer des Spl transfrontalières.
- La sécurisation du statut de l' élu président ou administrateur d'Epl notamment au regard des risques de conflit d'intérêt.
- L'accès au mécénat pour les Spl culturelles.
- Le maintien de l'activité des exploitants des résidences de tourisme de montagne et la modernisation des parcs afin de lutter contre le réchauffement des lits froids.
- La création des Spl universitaires.

Tous ces sujets sont portés par les élus et les équipes de la FedEpl et soutenus par les parlementaires afin de faire avancer ces questions structurantes pour les Epl.

■ La FedEpl est intervenue, devant le Conseil constitutionnel, en soutien des Spl Alter public et Terrinov, dans le cadre de questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) formées à l'encontre de celles-ci au sujet d'opérations d'aménagement. Le Conseil constitutionnel a rejeté ces QPC et donné gain de cause aux Epl.

■ La loi Marseille a été adoptée le 9 mai 2019 par l'Assemblée nationale ; elle tend à sécuriser l'actionnariat des Entreprises publiques locales, en particulier entre collectivités de niveaux différents.

■ Le Livre blanc sur l'économie mixte locale a été rédigé par la FedEpl en octobre 2019. Il dresse un état des lieux de l'économie mixte locale en France et formule une série de propositions visant à faire profiter les collectivités territoriales des atouts spécifiques aux Epl et à optimiser les interventions de ces dernières dans les territoires.

■ La FedEpl est l'un des piliers de l'élaboration des lois fondatrices des Epl. La loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 a créé la Société publique locale et installé dans la durée la Société publique d'aménagement (Spla) née en 2006. La loi du 1^{er} juillet 2014 complète la gamme Epl avec la Société d'économie mixte à opération unique (SemOp). Ces deux lois ont été approuvées par le Parlement à l'unanimité.

■ En juillet 2021, la FedEpl a publié une tribune sur le site lemonde.fr en faveur de l'accès au mécénat aux Sociétés publiques locales culturelles jusque-là exclues de ce dispositif.



Accompagnement des adhérents

Préparer l'avenir et renforcer la performance des Epl dans l'ensemble de leurs activités

À l'écoute de ses adhérents, la FedEpl déploie des ressources et des actions adaptées à leur évolution pour les aider à gagner des parts de marché.

Spécialiste de l'économie mixte locale, la Fédération offre à ses adhérents une palette d'expertises et de temps forts destinée à consolider leur professionnalisme et à s'approprier le contexte comme les conditions de leur développement : accompagnement juridique, journées d'actualité, formations, analyse financière, préparation des DSP, création d'Epl, identification de nouveaux modèles, guides pratiques, appui au management.

Cette animation réseau au plus près des besoins et aspirations des Epl leur permet de mutualiser leurs expériences et savoir-faire.

■ *En 2021, malgré le contexte encore marqué par la pandémie, la FedEpl a organisé plus de 60 événements et commissions ainsi qu'une quarantaine de sessions de formations pour les présidents et administrateurs d'Epl, dans le cadre de l'offre de formation dédiée Epl Gouvernance. Elle a également produit 12 éditions, dont l'Eplscope, l'Observatoire des Epl immobilières, le guide DSP sur les enjeux du renouvellement d'une délégation de service public pour les Epl, ainsi que la mise à jour de l'étude sur le financement des Epl.*

Le programme Post Graduate de notre école de management Epl Management a été maintenu, formant près d'une trentaine de dirigeants et managers d'Epl.

Le Conseil d'administration a également tenu à maintenir le Congrès national en 2020 où près de 800 participants les ont rejoints à Angers, preuve que le réseau est fort et essentiel pour échanger sur les problématiques et les bonnes pratiques de chacun en toutes circonstances. Le Congrès des Epl 2021 organisé à Toulouse a, quant à lui, réuni près de 1 100 visiteurs et congressistes.



Action territoriale

Promouvoir le modèle Epl auprès des collectivités locales et les accompagner dans le pilotage de leurs opérateurs et leurs choix de modes de gestion

La FedEpl œuvre à renforcer la connaissance des différents outils de la gamme Epl à l'intention des décideurs locaux et est aux côtés des collectivités intéressées par les Epl pour renforcer le pilotage de leurs opérateurs et les accompagner dans leurs réflexions. Ce dialogue avec les collectivités locales s'organise avec le soutien des 14 fédérations régionales.

La Fédération est également présente au sein de multiples instances et organismes nationaux et européens dans lesquels elle relaie les préoccupations et les initiatives des Epl.

■ *Cette année, la FedEpl a été au plus proche des nouveaux élus municipaux, départementaux et régionaux dans leur appropriation de la gamme Epl. Elle a déjà rencontré plus de 150 nouveaux élus et dirigeants d'Entreprises publiques locales pour les familiariser à l'économie mixte locale et à sa Fédération.*

Elle accompagne également près de 50 projets de création avec les équipes des exécutifs locaux.

Notre organisation

Le pilotage de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales relève d'un conseil d'administration, composé principalement d'élus locaux issus des principales familles politiques. Grâce à une présidence tournante, ces familles se succèdent tous les trois ans aux commandes de la Fédération. Les représentants des fédérations régionales, des directeurs d'Epl, ainsi que des partenaires et des actionnaires d'Epl enrichissent la composition du conseil d'administration.

La FedEpl est présidée par Patrick Jarry, également maire de Nanterre, conseiller départemental des Hauts-de-Seine, président de la Société d'économie mixte de Nanterre (SEMNA) et de la Société publique locale de la ville de Nanterre (SPLNA), pour un mandat de trois ans, et ce depuis octobre 2020.

L'équipe de la Fédération, constituée d'une quarantaine de collaborateurs, répond aux questions et aux attentes de tous les adhérents et sensibilise les futurs adhérents sur son action.



Rejoindre la FedEpl, c'est :

1

Participer activement au dialogue permanent

avec les pouvoirs publics au plan local, national et européen en faveur de la cause des Epl.

2

Bénéficier d'une expertise reconnue

et d'un accès privilégié à des ressources exclusives spécialisées (juridique, RH, gouvernance, création d'Epl, etc.).

3

Intégrer un réseau

pour échanger sur ses bonnes pratiques et rencontrer ses pairs lors de temps forts organisés tout au long de l'année.

La FedEpl maîtrise les spécificités de l'économie mixte locale et vous guide en toute impartialité. Profitez de l'expertise de la Fédération, gagnez en temps et en performance au service de vos projets.



Fédération des élus des Entreprises publiques locales
14 rue de la Tombe-Issoire, 75014 Paris
Tél. : 01 53 32 22 00 - Fax : 01 53 32 22 22
contact@lesepl.fr

lesepl.fr



@FedEpl



Fédération des élus
des Entreprises publiques locales



Éditeur : Fédération des élus des Entreprises publiques locales, Paris, 2022

Prix : 25 € HT

ISBN : 978-2-35655-091-0



9 782356 550910